



## EN ROUTE AVEC LA SECTION SANEF

Les News / Janvier 2022

### Bilan 2021, cap sur 2022

L'année 2021 a été riche en actualités et en avancées.



#### Libert Perso : la fin d'un avantage

Suite à un contrôle fiscal important de SANEF, la Direction est contrainte de déclarer tous les usages du badge Libert Perso comme avantage en nature (soumis à charges et impôts), y compris sur les trajets personnels gratuits réalisés sur les réseaux SANEF et SAPN. Les trajets domicile / travail étant considérés comme tels, cela pourra occasionner un surcoût jusqu'à près de 1000 € par an pour certains salariés. Face à cette situation, nous avons immédiatement sollicité l'ouverture de négociations qui nous ont été refusées. Néanmoins, notre engagement perdurera en 2022 et nous incitons toutes celles et ceux qui rencontreront des difficultés à nous les faire connaître afin que nous puissions vous représenter au mieux.

➡ Pour nous faire connaître vos éventuelles difficultés : [sectioncfecgcautoroutesanef@gmail.com](mailto:sectioncfecgcautoroutesanef@gmail.com)

#### 2021 : signature de plusieurs accords

Fidèle à notre engagement pour un dialogue franc et responsable, 2021 a été une année riche en accords que nous avons pu signer : citons notamment les accords relatifs au Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif ou à la mise en place d'une nouvelle mutuelle santé et prévoyance pour l'ensemble des salariés. Le 1<sup>er</sup> accord d'intéressement groupe a, lui aussi, abouti. Enfin, nous avons également signé un accord de méthode en vue de pouvoir préparer le plus efficacement possible les négociations à venir sur le temps de travail qui seront au centre de l'actualité sociale de 2022. Nous aurons l'occasion d'y revenir !

#### 2022 : un contexte de transformation profonde

Notre volonté est d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des collaborateurs, mais aussi dans celui de la santé économique de l'entreprise. L'arrivée prochaine du péage en flux libre sur l'A13 avec la suppression des barrières de péage, ainsi que la fin de la concession SANEF à horizon 2031 représentent deux enjeux majeurs. Nous restons particulièrement vigilants et à l'écoute de chacun de vous afin que les restructurations sociales qui en découleront se passent de la manière la plus saine et sereine possible.



*Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente nouvelle année, aussi bien d'un point de vue professionnel sur lequel nous nous engageons à œuvrer pour le mieux de tout un chacun, que d'un point de vue personnel, avec en tête de liste la santé pour vous et vos proches.*



L'équipe CFE CGC Groupe SANEF



Pour être informé et rester au cœur de notre actualité sociale, inscrivez-vous gratuitement à notre **blog** : <https://cfecgc-sanef.fr/> ou scannez ce code





## Retour sur l'accord NAO

CFE-CGC a signé l'accord NAO dans l'intérêt de tous

**+2,39 %  
+ 300 €**

Au terme des négociations, nous avons signé l'accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire.

- ➔ **Pour les forfaitaires** : + 2,39 % de mesures individuelles
- ➔ **Pour les indiciaires** : une augmentation collective équivalente portant principalement sur la valeur du point
- ⊕ **Prime pour tous de 300 €** nets d'impôts et de charges versée fin janvier.

Sans signature, les mesures appliquées auraient été de 2 % et 270 € de prime...

Pour + d'infos, rdv sur le blog

## Un trompe-l'œil pour des mesures essentiellement individuelles

Si l'enveloppe accordée cette année est la plus importante depuis 10 ans, nous n'avons pas connu dans ce même laps de temps une telle inflation (2,8 % à fin novembre).

Nous demandons un signal de reconnaissance fort envers chaque salarié permettant de compenser au moins en partie l'inflation pour tous et d'aller au-delà pour les plus méritants !

La proposition finale en est loin puisqu'elle se positionne à peine au niveau de la hausse des prix et sera distribuée essentiellement pour les forfaitaires sous forme de mesures individuelles. Cela permet d'apaiser les tensions sociales que nous percevons latentes... Mais nous serons au rendez-vous l'année prochaine pour continuer à demander des augmentations plus justes et pérennes !

## Le grand enjeu 2022 : les négociations sur le temps de travail

La Direction souhaite mettre à plat l'ensemble des règles régissant les organisations des temps de travail au sein des sociétés SANEF et SAPN, disparates, jugées trop complexes et peu adaptables, et parfois sources d'un sentiment d'iniquité des collaborateurs qui exercent un même métier.

Elle va donc lancer en 2022 des négociations sur les accords collectifs relatifs au temps de travail afin d'aboutir, si possible, à la mise en place

d'organisations communes à nos deux entités. Pour cela, un accord de méthode a été conclu avec les syndicats afin de convenir d'un calendrier et des moyens permettant d'accompagner la négociation à venir. Chaque thématique définie sera abordée lors de deux réunions selon le calendrier prévisionnel ci-dessous : au sein d'un groupe de travail visant à préparer les échanges puis lors de la réunion de négociation formelle.

Période	Thèmes proposés à la négociation
Mars et avril	Modalité d'aménagement du temps de travail (journée, annualisation)
Mai	Durées maximales de travail, temps de repos minimum et temps de pause
Juin	Astreintes
Septembre	Temps de travail effectifs
Octobre	Congés
Novembre	Travail le week-end, jour férié et nuit ainsi que Forfait-jour

« Vous pouvez compter sur nous pour être force de proposition tout au long de cette année afin de défendre au mieux vos intérêts et de trouver de nouveaux points d'équilibre qui préservent la qualité de vie au travail pour tous. »

### Pourquoi adhérer à la CFE-CGC ?

- 1/ Votre adhésion est anonyme et votre cotisation annuelle est défiscalisable
- 2/ Vous bénéficiez, au bout de 2 ans, d'une protection juridique gratuite en cas de licenciement
- 3/ Si vous le souhaitez, rejoignez l'équipe et participez à la vie du syndicat !

Pour nous rejoindre, c'est par ici : <https://www.cfecgc.org/adherer>

Ou scannez ce code

